



COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

# ATHENA WO CAC SD3E SEPTEMBRE 2015



➔ **TITRES DE CRÉANCE** de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance<sup>(1)</sup>.

➔ **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : Du 01 Septembre 2015 au 15 Septembre 2015 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Athena WO CAC SD3E Septembre 2015 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15 Septembre 2015, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

➔ **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 10 ans (hors remboursement automatique anticipé).

*En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'Investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.*

➔ **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.

➔ **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation.

➔ **ISIN** : XS1251300973

➔ **PRODUIT ÉMIS PAR BNP PARIBAS ISSUANCE B.V.<sup>(2)</sup>**, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais, bénéficiant d'une garantie donnée par BNP Paribas<sup>(2)</sup> de la formule de remboursement et du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur BNP Paribas Issuance B.V., et du Garant BNP Paribas.

<sup>(1)</sup> L'Investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les Titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

<sup>(2)</sup> BNP Paribas Issuance B.V. (Standard & Poor's A+), BNP Paribas (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure, le 01 Septembre 2015. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

## LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des Titres de créance « Athena WO CAC SD3E Septembre 2015 » soit 1 000 euros. Le Taux de Rendement Annuel est net de frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation ou net de droits de garde en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), sans prise en compte des autres frais et de la fiscalité. En cas de vente du Titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'Investisseur peut subir une perte en capital.

**Pour un investissement dans « Athena WO CAC SD3E Septembre 2015 », vous êtes exposé pour une durée de 1 à 10 ans à l'évolution des marchés actions de la zone euro, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice CAC® 40 (dividendes non réinvestis ; code Bloomberg : CAC Index ; sponsor : Euronext Paris ; [www.euronext.com](http://www.euronext.com)) et de l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis ; code Bloomberg : SD3E Index ; Sponsor : STOXX® Limited ; [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).**

... avec un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice le moins performant si la performance de l'indice le moins performant est strictement inférieure à -30% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale.

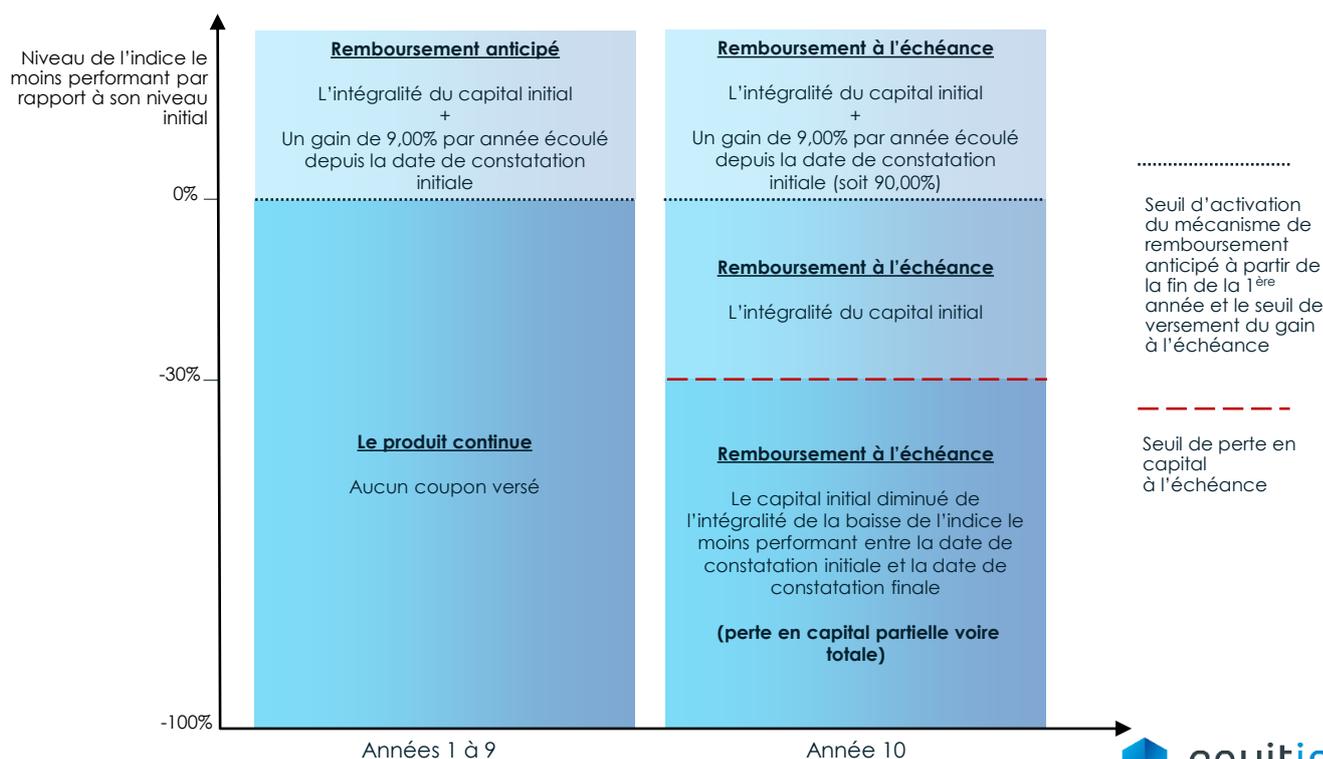
... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de la fin de la 1<sup>ère</sup> année et jusqu'à la fin de la 9<sup>ème</sup> année si à une date de constatation annuelle, la performance de l'indice le moins performant est positive ou nulle par rapport à son niveau initial.

... avec un objectif de gain fixe plafonné à 9,00% par année écoulé depuis la date de constatation initiale si, à une date de constatation annuelle, la performance de l'indice le moins performant est positive ou nulle par rapport à son niveau initial.

**La perte en capital peut être totale si l'indice le moins performant a une valeur nulle à la date de constatation finale. Le gain est plafonné :** afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance si l'indice le moins performant n'enregistre pas de baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial, l'Investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel net maximum de 7,88%<sup>(1)</sup>).

Les Titres de créance « Athena WO CAC SD3E Septembre 2015 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Athena WO CAC SD3E Septembre 2015 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre, d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

## SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 6 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres, Taux de Rendement Annuel net (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'Investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

### NIVEAU INITIAL

Niveau de clôture des indices CAC<sup>®</sup> 40 (soit 4 541,16 points) et Euro Stoxx<sup>®</sup> Select Dividend 30 (soit 1 755,17 points), le 01 Septembre 2015

### MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À chaque date de constatation annuelle, on compare le niveau de clôture de l'indice le moins performant à son niveau initial :

**Cas favorable :** Si la performance de l'indice le moins performant est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'Investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé correspondante<sup>(1)</sup>:

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain de 9,00% par année écoulé depuis la date de constatation initiale  
(Soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre 5,74% et 7,88%<sup>(2)</sup>)

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 01 Septembre 2025, en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice le moins performant à son niveau initial :

**Cas favorable :** Si la performance finale de l'indice le moins performant est supérieure ou égale à son niveau initial, l'Investisseur reçoit, le 15 Septembre 2025<sup>(1)</sup>:

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain de 9,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale  
(Soit un gain de 90,00% et un Taux de Rendement Annuel net de 5,56%<sup>(2)</sup>)

**Cas médian :** Si la performance finale de l'indice le moins performant est strictement négative mais supérieure ou égale à -30% par rapport à son niveau initial, l'Investisseur reçoit, le 15 Septembre 2025<sup>(1)</sup>:

L'intégralité du capital initial

**Cas défavorable :** Si la performance finale de l'indice le moins performant est strictement inférieure à -30% par rapport à son niveau initial, l'Investisseur reçoit, le 15 Septembre 2025<sup>(1)</sup>:

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice le moins performant  
(constatée entre 01 Septembre 2015 et le 01 Septembre 2025)

**L'Investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale**

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 6 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel net (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'Investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## AVANTAGES INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

### AVANTAGES

- A partir de la fin de la 1<sup>ère</sup> année et jusqu'à la fin de la 9<sup>ème</sup> année, si à l'une des dates de constatation annuelle, la performance de l'indice le moins performant est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'Investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, majoré d'un gain de 9,00% par année écoulé depuis la date de constatation initiale (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7,88%<sup>(1)</sup>).
- À la date de constatation finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si la performance finale de l'indice le moins performant est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, l'Investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 9,00% par année écoulé depuis la date de constatation initiale (soit un gain de 90,00% et un Taux de Rendement Annuel net de 5,56%<sup>(1)</sup>).
- Sinon, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable et si la performance finale de l'indice le moins performant est strictement négative mais supérieure à -30% par rapport à son niveau initial, l'Investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial. Le capital n'est donc exposé à un risque de perte à l'échéance que si la performance de l'indice le moins performant est strictement inférieure à -30% par rapport à son niveau initial.

### INCONVÉNIENTS

- « Athena WO CAC SD3E Septembre 2015 » présente **un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'Investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la date de constatation finale, la performance finale de l'indice le moins performant est strictement inférieure à -30% par rapport à son cours initial). Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres de créance avant leur date de remboursement final.
- **L'Investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- La performance du produit est liée à la performance de l'indice le moins performant et non pas à une performance moyenne des deux indices.
- L'Investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **1 à 10 ans**.
- L'Investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice le moins performant, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 9,00% par année écoulé depuis la date de constatation initiale (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7,88%<sup>(1)</sup>).
- Le rendement de « Athena WO CAC SD3E Septembre 2015 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la performance de l'indice le moins performant autour du seuil de -30% par rapport à son niveau initial.

### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

*Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :*

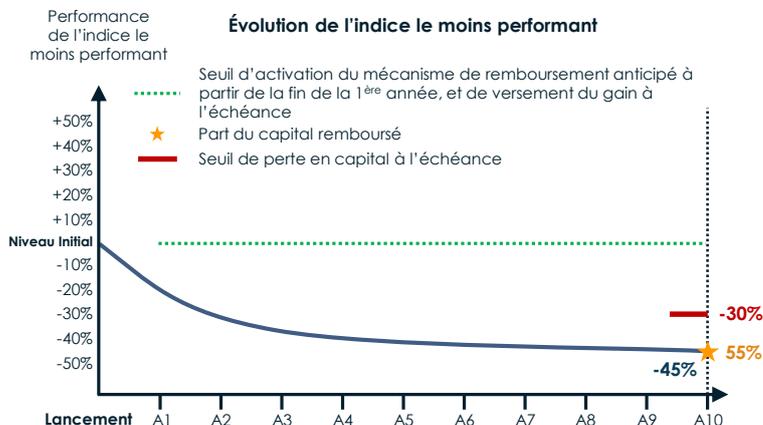
- **Risque de perte en capital** : En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du produit pourra être inférieur à son prix de souscription. Le Client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque Titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : Le prix du support en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice le moins performant, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- **Risque lié aux marchés de taux** : Avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du produit provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de créance émis par l'Émetteur.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

<sup>(1)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel net (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'Investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

**SCÉNARIO DÉFAVORABLE :** À la date de constatation finale, la performance finale de l'indice le moins performant est strictement inférieure à -30% par rapport à son niveau initial



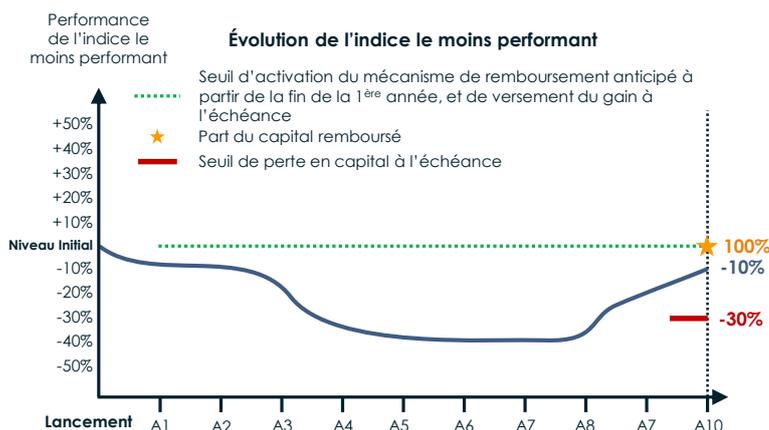
À chaque date de constatation annuelle, de la 1<sup>ère</sup> année à la 9<sup>ème</sup> année, la performance de l'indice le moins performant est strictement négative par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

À la date de constatation finale, la performance finale de l'indice le moins performant est strictement inférieure à -30% par rapport à son niveau initial. L'Investisseur récupère alors le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice le moins performant, soit 55% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -6,74%<sup>(1)</sup>, égal au Taux de Rendement Annuel net pour un investissement direct dans l'indice le moins performant.

Dans ce scénario, l'Investisseur subit une perte en capital, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

**SCÉNARIO MÉDIAN :** À la date de constatation finale, la performance finale de l'indice le moins performant est strictement négative mais supérieure ou égale à -30% par rapport à son niveau initial

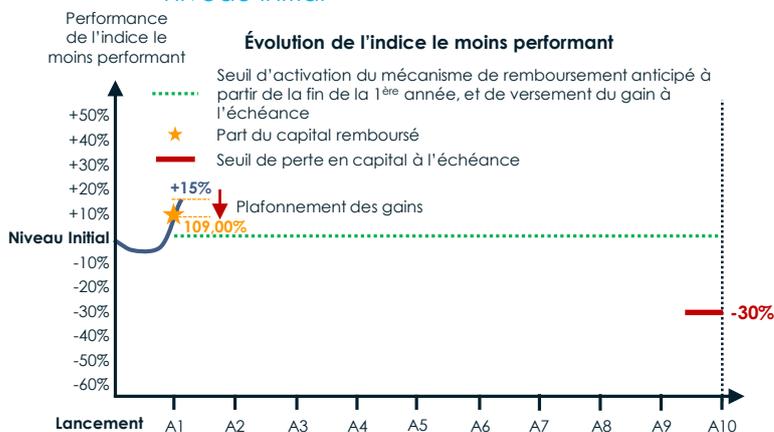


À chaque date de constatation annuelle, de la 1<sup>ère</sup> année à la 9<sup>ème</sup> année, la performance de l'indice le moins performant est strictement négative par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

À la date de constatation finale, la performance finale de l'indice le moins performant est négative mais supérieure à -30% par rapport à son niveau initial (-10% dans cet exemple). L'Investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%<sup>(1)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de -2,04%<sup>(1)</sup> pour un investissement direct dans l'indice le moins performant, du fait du **mécanisme de remboursement à l'échéance de « Athena WO CAC SD3E Septembre 2015 »**.

**SCÉNARIO FAVORABLE :** Dès la première date de constatation de remboursement automatique anticipé, la performance de l'indice le moins performant est positive ou nulle par rapport à son niveau initial



Dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année, à la date de constatation annuelle correspondante, la performance de l'indice le moins performant est positive par rapport à son cours initial (+15% dans cet exemple).

Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 9,00% au titre de l'année écoulée.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 7,88%<sup>(1)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de 13,81%<sup>(1)</sup> pour un investissement direct dans l'indice le moins performant, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 9,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale**.

LE RENDEMENT DU PRODUIT « ATHENA WO CAC SD3E SEPTEMBRE 2015 » À L'ÉCHÉANCE EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DE LA PERFORMANCE DE L'INDICE LE MOINS PERFORMANT AUTOUR DU SEUIL DE -30% PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL.



<sup>(1)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel net (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'Investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	<b>EMTN (Euro Medium Term Note), Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.</b> <b>Bien que la formule de remboursement et les sommes dues au titre du produit soient garanties par BNP Paribas, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice le moins performant entre la date de constatation initiale et la date de constatation finale.</b>
ÉMETTEUR / GARANT DE LA FORMULE	BNP Paribas Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission de droit néerlandais / BNP Paribas <sup>(1)</sup> .
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
SOUS-JACENT	C'est l'indice le moins performant qui sera observé durant toute la durée de vie du produit entre les indices suivants : - l'indice CAC® 40 ( <b>dividendes non réinvestis</b> ; code Bloomberg : CAC Index ; sponsor : Euronext ; <a href="http://www.euronext.com">www.euronext.com</a> ) ; - l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 ( <b>dividendes non réinvestis</b> ; code Bloomberg : SD3E Index, Sponsor : STOXX Limited, <a href="http://www.stoxx.com">www.stoxx.com</a> ).
DEVISE	Euro (€)
VALEUR NOMINALE	1 000 euros
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 Titre de créance
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
DATE D'ÉMISSION	15/09/2015
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 01/09/2015 au 15/09/2015 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Athena WO CAC SD3E Septembre 2015 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15/09/2015, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
GARANTIE DU CAPITAL	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.</b>
PRIX D'ACHAT	100% de la Valeur Nominale
DATE DE CONSTATATION INITIALE	01/09/2015
DATE DE CONSTATATION FINALE	01/09/2025
DATE D'ÉCHÉANCE	15/09/2025 (en l'absence de remboursement automatique anticipé).
DATE DE CONSTATATION ANNUELLE	01/09/2016, 01/09/2017, 03/09/2018, 02/09/2019, 01/09/2020, 01/09/2021, 01/09/2022, 01/09/2023, 02/09/2024, 01/09/2025 (finale).
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ÉVENTUEL	15/09/2016, 15/09/2017, 17/09/2018, 16/09/2019, 15/09/2020, 15/09/2021, 15/09/2022, 15/09/2023, 16/09/2024, 15/09/2025 (finale).
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	100% du niveau de clôture de l'indice le moins performant le 01/09/2015.
BARRIÈRE DE Perte EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	70% du niveau de clôture de l'indice le moins performant le 01/09/2015.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres.
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COTATION	Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation des Titres de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.
PUBLICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	De façon quotidienne sur Reuters et Sixtelekurs, tenue à disposition du public en permanence.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	BNP Paribas paiera aux distributeurs une rémunération annuelle maximum équivalente à 1,00% TTC du montant de l'émission. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
OFFRE AU PUBLIC EN FRANCE	Non, Placement privé uniquement.
MARCHÉ SECONDAIRE	BNP Paribas s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1,00%.
AGENT DE CALCUL	BNP Paribas S.N.C., entité du groupe BNP Paribas, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts <sup>(2)</sup> .
CODE ISIN	XS1251300973

<sup>(1)</sup> BNP Paribas Issuance B.V. : (Standard & Poor's A+). BNP Paribas : (Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure, le 01 Septembre 2015. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit

<sup>(2)</sup> Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

## AVERTISSEMENTS

**L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.**

Avant tout investissement dans ce produit, les Investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**Risque de crédit :** En acquérant ce produit, l'Investisseur prend un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, à savoir que la faillite ou le défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule peuvent entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les Investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Conséquences des événements affectant le Sous-jacent :**

Afin de prendre en compte les conséquences de certains événements pouvant affecter le sous-jacent du produit, la documentation juridique relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital. Pour plus de détails sur ces événements et leurs conséquences, se référer à la documentation juridique du produit.

**Garant de la formule :** Le produit bénéficie d'une garantie de **BNP Paribas** (le « Garant de la formule »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant de la formule, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant de la formule sur simple demande. En conséquence, l'Investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant de la formule.

**Documentation juridique :** La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'émission de Notes daté du 7 juin 2017 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 17-262, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms »), ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les Investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des Investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridiques des Titres de créance, cette dernière prévaut.

En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut.

**Rachat par BNP Paribas SNC du produit :** BNP Paribas SNC s'est engagé à assurer un marché secondaire sur le produit. BNP Paribas SNC s'est expressément engagée à racheter ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couvertures conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que BNP Paribas SNC peut proposer, à tout moment) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocage de la position de BNP Paribas SNC liés à ce rachat. BNP Paribas SNC et/ou ses entités affiliées ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque Investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

**Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique :** LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

**Caractère promotionnel de ce document :** Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

**Performances sur la base de performances brutes :** Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'Investisseur.

**Avertissement relatif aux indices :**

**EURO STOXX® Select Dividend 30 :** L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par l'une des entités du Groupe BNP Paribas. Le Groupe BNP Paribas n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

**CAC 40® Indice :**

"CAC40®" et "CAC®" sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V. "

"Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.